



MUSÉE DE LA
SEINE-ET-MARNE
L'HOMME ET SON TERRITOIRE

EXPOSITIONS ET RESSOURCES

ATF GAIA - MOISSY-CRAMAYEL - UNE ENTREPRISE ADAPTÉE

Retrouvez ci-dessous la présentation de ATF Gaia à Moissy-Cramayel.

Une entreprise adaptée

Les Entreprises Adaptées (anciennement « ateliers protégés » réformés par la loi n°2005-102 du 11 février 2005) sont à part entière des entreprises du marché du travail dont la spécificité est d'employer à 80% des travailleurs handicapés.

Elles s'adressent aux personnes qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celle des travailleurs d'ESAT.

Elles leur permettent d'exercer une activité professionnelle salariée dans les conditions adaptées à leurs possibilités. Grâce à un accompagnement spécifique, elles favorisent la réalisation de leur projet professionnel (valorisation de leurs compétences, promotion et mobilité au sein de la structure elle-même ou vers d'autres entreprises).

Ces entreprises peuvent aussi recruter des salariés valides, dans la limite de 20% de leurs effectifs de production.

Pour quels services et quelles missions ?

Comme les ESAT, Les Entreprises adaptées proposent leurs services aux employeurs assujettis à l'obligation d'emploi sous la forme de contrat de sous-traitance ou de mise à disposition de personnel.

Ces employeurs ont ainsi la possibilité de répondre partiellement à leur obligation d'emploi de personnes handicapées (6% de l'effectif) et de réduire par conséquent leur contribution à l'Agefiph (Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPH), l'Agefiph collecte les contributions financières des entreprises de 20 salariés et plus qui s'acquittent par ce moyen, en tout ou partie, de leur obligation d'employer des travailleurs handicapés. Les sommes ainsi collectées sont utilisées pour favoriser toutes les formes d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail.) ou au Fiphfp (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Les fonds collectés (comme l'Agefiph pour le secteur privé) proviennent des employeurs public qui ne satisfont pas à l'obligation d'em

ploi des 6 % de travailleurs handicapés (ou assimilés). Le fonds finance des aides afin de favoriser l'insertion d
es personnes handicapées dans la fonction publique.).

Dans cet entretien, Sylvain Couthier, président et fondateur d'ATF Gaia, évoque la mission sociale de son entreprise.